

FR9402009 "Mare de Musella"

FR9400615 « Terrain militaire de Frasselli »

Comités de pilotage du 26 nov 2019

Compte-rendu de la réunion préalable aux comités de pilotage
du 26 novembre 2019 à Bonifacio

Les comités de pilotage des sites Natura 2000 des sites FR9402009 "Mare de Musella" et FR9400615 « Terrain militaire de Frasselli » se sont tenus le 26 novembre en la mairie de Bonifacio.

A la demande du Colonel Mercury, les participants se sont présentés :

Nom	Organisme/qualité	Tel, messagerie électronique	signature
Camille TERAL	DDTM 2A / MAPUB	06 84 62 25 50	
Clotilde REGLEY	STAGIAIRE MAIRIE	06-22-20-72-16	
Sophie LORENZO-MARA	Mairie Bonifacio	06.95.42.80.04	
Christelle Longuet Villekin	Mairie Bonifacio DST	christelle.longuet@mairiebonifacio.com	
Laurent SORBA	OEC	04.95.48.11.73 laurent.sorba@oec.fr	
Carole PIAZZA	CBNE-OEC	04.95.84.55.65 piazza@oec.fr	
Marie-Laurence Pozzo di Borgo	OEC	04.95.72.30.18 pozzodiborgo@oec.fr	
Roselyne LEONARDINI	Conservatoire du Littoral	06.15.58.09.95 r.leonardini@conservatoire-du-littoral.fr	
Fauvelle Emmanuelle	Conservatoire du Littoral	06.09.23.76.95 e.fauvelle@conservatoire-du-littoral.fr	
BIDALI Emile	Mairie Bonifacio adjoint encadrant		
GILLET Arnaud	SP de Saône	arnaud.gillet@tax-du-nd.gov.fr	
ROCCA-SERRA MARC	DGS BONIFACIO	marc.rocca-serra@mairiebonifacio.com	
MERCURY	DMD 2A	04.95.50.92.00 mercurym@tax-du-nd.gov.fr	
MOUTET	EMZO Marseill	arnaud.moutet@tax-du-nd.gov.fr	
PETRY	2° REP	romainpetry@gmail.com	
CHARPENTIER MARYLÏNE	EMZO Marseill	maryline.charpentier@tax-du-nd.gov.fr	
Di ROSA Jean Michel	CdC Direction Prévisions	jean-michel.dirosa@itala.com 0673321720	
NOËL	L LEVEU 9	noel.noel@orange.fr	

M. GILLET, sous préfet de Sartène et le colonel MERCURY ouvrent cette journée et en présentent le déroulement :

- de 14h30 à 15h00 : réunion préalable aux comités de pilotage (COPIL) des sites FR9402009 “Mare de Musella” et FR9400615 « Mares temporaires du terrain militaire de Frasselli ».
- à partir de 15h00 : COPIL successifs des sites sus-cités.

Ordre du jour

- COPILs en session restreinte : gouvernance du site
- Information générale sur la procédure Natura 2000 terrestre
- COPIL du site Natura 2000 des mares temporaires du terrain militaire de Frasselli
 - Information du COPIL sur la gouvernance du site
 - Présentation, rappel du DOCOB
 - Décisions relatives au DOCOB
 - Programme d'animation pour les 3 ans à venir
 - Questions diverses
- COPIL du site Natura 2000 de la mare de Musella
 - Information du COPIL sur la gouvernance du site
 - Présentation, rappel du DOCOB
 - Programme d'animation pour les 3 ans à venir
 - Questions diverses



Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Corse du Sud

2

M. FERAL introduit ensuite la réunion préalable aux COPIL.

L'objectif de cette réunion préalable est que les membres élus des collectivités désignent conformément à l'article R414-8-1 du Code de l'Environnement, le président du COPIL « intuitu personae » et la collectivité responsable de la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration ou de la mise en œuvre du Document d'objectifs (DOCOB). Cependant seul le site FR9402009 “Mare de Musella” est concerné par cette désignation.

Le cas du site Natura 2000 FR9400615 « Mares temporaires du terrain militaire de Frasselli » est différent dans la mesure où il est situé dans le terrain militaire de Frasselli ; dans ce cas « Le commandant de la zone terre convoque et préside le comité de pilotage et définit les modalités de son association à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre, sous son autorité, du document d'objectifs » (article R414-8-2 du Code de l'Environnement).

Rappels sur l'importance de ces désignations ; le président du COPIL :

- convoque le COPIL à chaque fois qu'il l'estime nécessaire et notamment pour valider les différentes étapes de la rédaction du DOCOB ou pour faire un bilan de l'animation du site,
- préside le COPIL et permet à la diversité des voix de se faire entendre lors des débats qui y sont menés.
- Peut se faire ambassadeur d'un projet de développement sur le site auprès des instances régionales et administratives.

La collectivité porteuse (ou maître d'ouvrage) chargée de l'élaboration ou de la mise en œuvre du DOCOB :

- monte les dossiers de financement,
- assure l'intendance administrative (envoi des convocations, rédaction des comptes rendus...),
- facilite l'interface entre le travail technique et les habitants et usagers du site,
- peut agir en régie avec l'assistance éventuelle de partenaires techniques ou/et peut recruter le prestataire extérieur chargé de la rédaction du DOCOB ou de l'animation Natura 2000.

M. FERAL rappelle que la DDTM2A se tiendra à la disposition du président du COPIL et de la collectivité porteuse désignée pour les aider à accomplir leurs missions dans les meilleures conditions (constitution des dossiers de demande de subvention, rédaction de cahiers des charges techniques, mise en relation avec des prestataires techniques...).

M. Emile VIDALI indique qu'il souhaite prendre la présidence du site de Musella, la municipalité en assurant la maîtrise d'ouvrage. Les membres élus du comité de pilotage prennent acte de cette décision.

Récapitulatif des décisions de gouvernance :

	Présidence du COPIL	Maîtrise d'ouvrage de ...
FR9400615 « Mares temporaires du terrain militaire de Frasselli »	Le représentant du Ministère de la Défense René MERCURY	Maîtrise d'ouvrage de la rédaction du DOCOB : ETAT
FR9402009 "Mare de Musella"	Emile VIDALI	Maîtrise d'ouvrage de l'animation Natura 2000 : BONIFACIO

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet de Sartène,



Arnaud GILLET

FR9400615 « Terrain militaire de Frasselli »

Comité de pilotage du 26 nov 2019

Compte-rendu du comité de pilotage

Les généralités relatives à Natura 2000

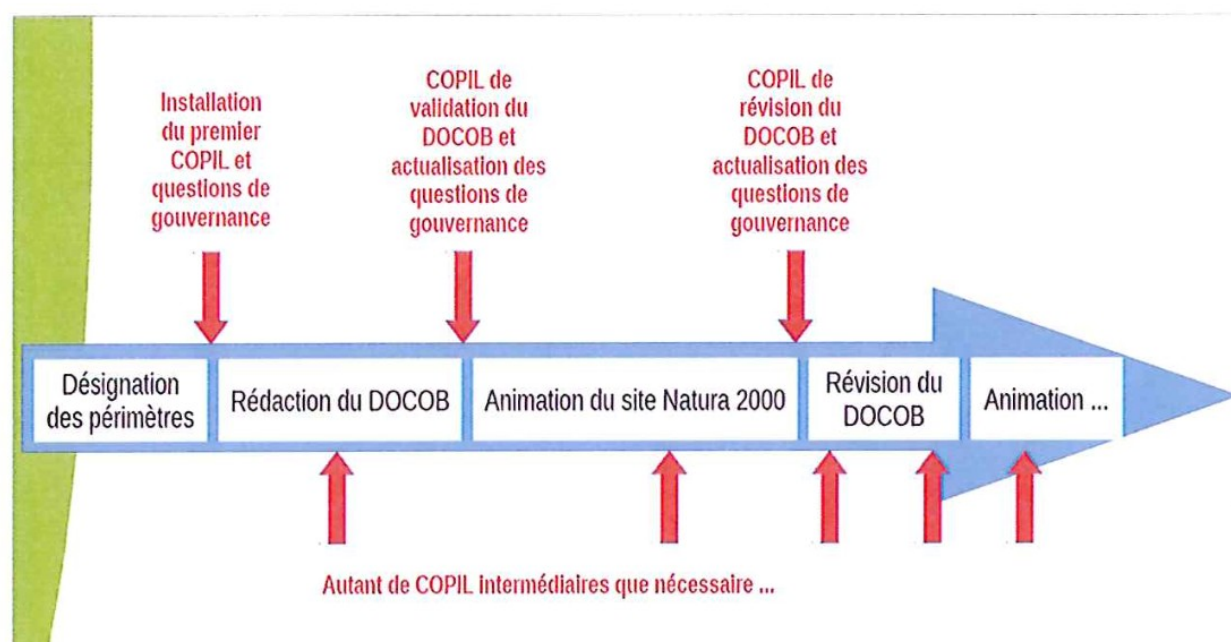
Le réseau d'espaces naturels Natura 2000 est une démarche d'inspiration européenne. Les directives « Oiseaux » et « Habitats » régissent les sites d'intérêt communautaire constituant le réseau Natura 2000. L'objectif de ce réseau consiste à trouver un compromis entre les usages et la richesse écologique des sites.

Il incombe aux porteurs de projets dont l'implantation se situe en site Natura 2000, et dont la nature est visée par la réglementation, de produire une Évaluation d'Incidences Natura 2000 (EIN) permettant de s'assurer que le projet n'a pas d'impact sur le milieu.

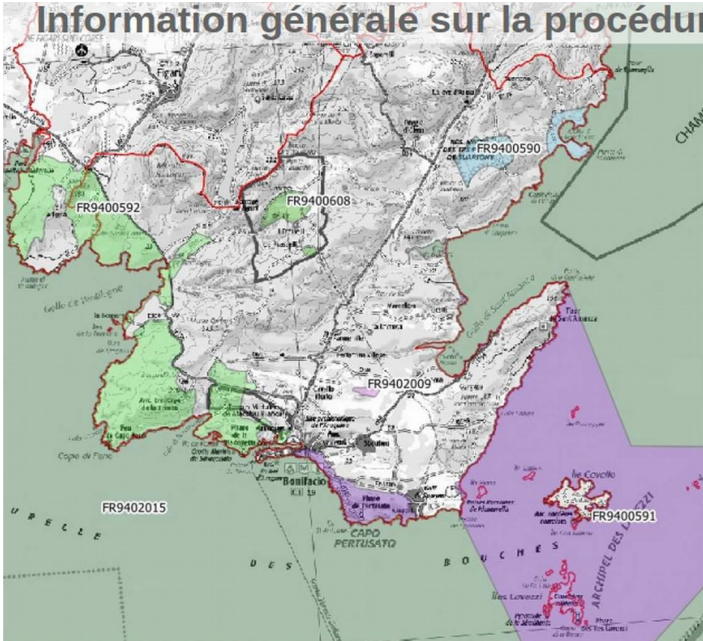
La présidence des COPIL et la maîtrise d'ouvrage du DOCOB (cf. compte-rendu de la réunion préliminaire aux COPIL) valident les différentes étapes de la rédaction du DOCOB et de l'animation du site Natura 2000.

- l'opérateur est la structure désignée pour la rédaction du DOCOB ;
- le DOCOB est construit en deux temps : dans un premier temps, production d'un diagnostic socio-écologique du site et, dans un second temps, élaboration d'un programme d'actions (partie opérationnelle du DOCOB) ;
- l'animateur est celui qui réalise l'animation Natura 2000 (c'est-à-dire la mise en œuvre des actions du DOCOB).

Se reporter à la présentation effectuée pour plus de détails



Outre ces généralités, il est rappelé que la commune de Bonifacio est fortement concernée par Natura 2000, la commune compte 7 sites Natura 2000 au titre des directives « Oiseaux » et « Habitats » :



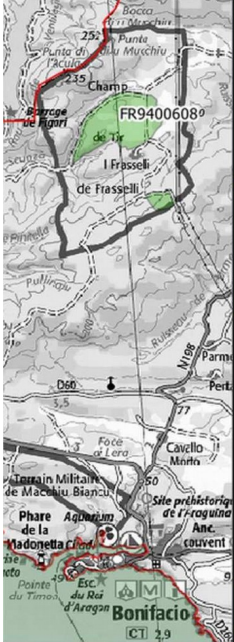
Information générale sur la procédure Natura 2000 terrestre

Natura 2000 à Bonifacio

- Au titre de la dir. Habitats
 - FR9400590 : Tre Padule Rondinara
 - FR9400591 : Pertusato, Lavezzi
 - FR9400592 : Ventilegne, la Trinité
 - ✿ FR9400608 : Mares temporaires du terrain militaire de Frasselli
 - ✿ FR9402009 : Mare de Musella
 - FR9402015 : Bouches de Bonifacio, Îles des Moines
- Au titre de la dir. Oiseaux
 - FR9410021 : Îles Lavezzi (se superpose au site FR9402015)

Avancement de Natura 2000 à Frasselli

L'état d'avancement du site de Frasselli est rappelé :

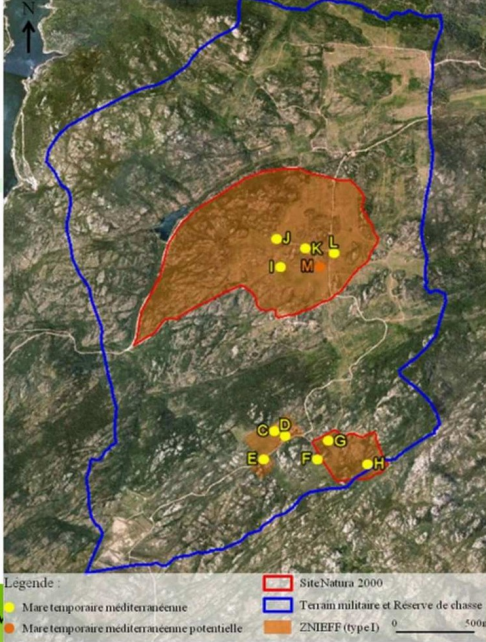


Site FR9400608

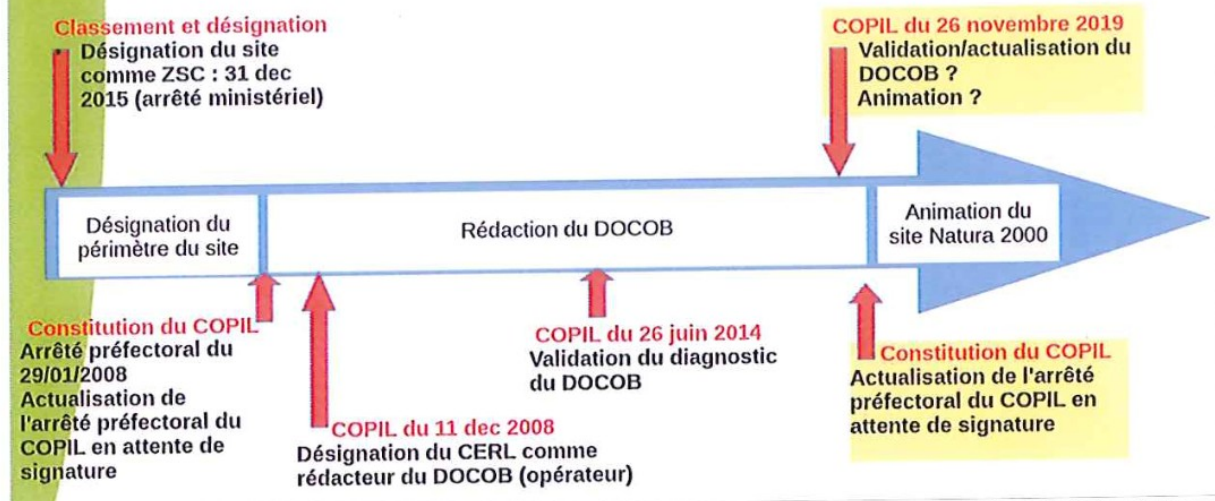
“Mares temporaires du terrain militaire de Frasselli”

Périmètre du site 116 hectares

Direction départementale des Territoires et de la M



Historique du site des mares de Frasselli



Le document d'objectifs dans son état actuel a été rédigé en 2012 par Roselyne LEONARDINI du CERL ; le diagnostic a été validé lors du comité de pilotage du 26 juin 2014. Suite à ce COPIL, le travail s'est interrompu jusqu'à aujourd'hui.

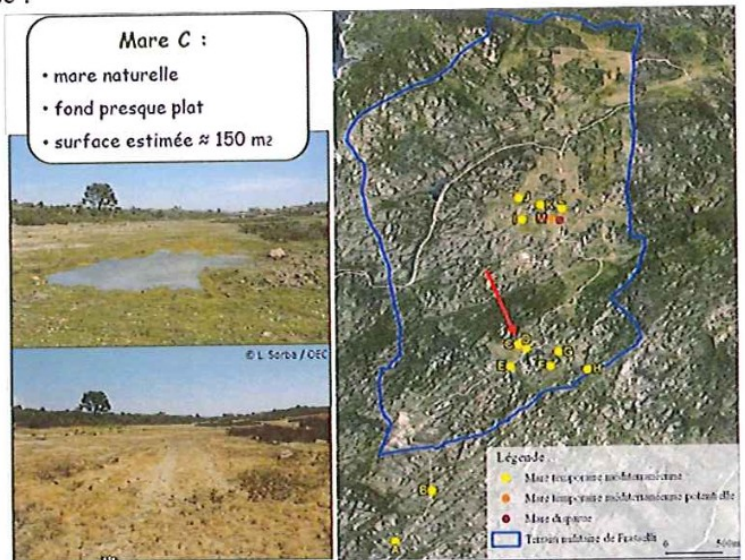
Présentation du tome 1 du document d'objectifs

Mme Leonardini présente le tome 1 du DOCOB et invite chaque membre du comité de pilotage à faire remonter toute nouveauté qui serait intervenue depuis 2014.

Le site de Frasselli est terrain militaire depuis les années 1970 et est utilisé au quotidien par le 2^{ème} REP de Calvi. Les activités militaires et agricoles ont eu un impact sur le site Natura 2000 et l'ont transformé, en bien comme en mal, jusqu'à la configuration actuelle : pistes, retenue d'eau, aménagements militaires ont impacté les mares temporaires.

Chaque mare a été rapidement décrite par Mme Leonardini et M Sorba, responsable d'un programme transversal de suivi des zones humides en Corse :

- les mares C sont des mares temporaires naturelles ;
- les mares D et E sont de petites mares artificielles probablement créées lors de la construction de la piste ;
- les mares G et H sont des mares artificielles creusées pour abreuver le bétail, mais leur intérêt écologique s'accroît avec le temps ;
- la mare J est constellée de trous provoqués par des tirs d'explosifs ;
- les mares J, K et L sont divisées en 2 compartiments par des pistes ;
- certaines mares ont mieux été caractérisées depuis le moment où le document d'objectifs a été rédigé, une mare asséchée a été retrouvée, d'autres sites potentiels de mares ont été découverts qu'il conviendra d'aller suivre au printemps ;
- autres points : se reporter au DOCOB et à la présentation de Mme Leonardini pour plus de détails.



Le patrimoine bâti est limité : une maisonnette et son four en ruine, des murets en pierres sèches.

Une cartographie des habitats Natura 2000 a été réalisée en 2016 par le bureau d'étude ECOMED et validée par le CBNC. Cependant, ces informations n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du document d'objectifs.

Mme Leonardini a ensuite présenté les principaux habitats et espèces du site : se reporter à la présentation.

Un débat a eu lieu au sein du comité de pilotage sur les impacts provoqués par les activités humaines :

- 2 ruisseaux traversent le site dont un alimente la réserve d'eau artificielle d'Ena Longa.
- Trous d'explosions ont modifié le site (mare J) ; l'utilisation d'explosifs n'est plus d'actualité à ce jour (que ce soit par le 2e REP ou la sécurité civile).
- Un village servant de terrain d'entraînement au combat et le champ de tir sont au centre des activités d'entraînement du 2^{ème} REP.
- Les entrées du terrain militaire ne sont plus matérialisées, celles du site Natura 2000 et du CERL ne l'ont jamais été.
- Il y a un grand réseau de pistes principales et secondaires. Certaines pistes posent souci car elles coupent certaines mares en 2 et question a été posée de savoir s'il était envisageable de les déplacer. Or, ces pistes sont essentielles à la qualité et au réalisme des entraînements militaires et des simulations de combat.

Les pistes ont aussi des effets pervers sur le site en permettant tout un tas d'activités plus ou moins légales et de toute façon sans autorisations : vol de pierres, de terre végétale, libre circulation de quads et de voitures. Seul l'éleveur, M Roghi, dispose d'une autorisation d'occupation en bonne et due forme.

- Un projet de réhabilitation de la piste aux normes DFCI : un travail en cours avec l'ONF qui traverse les propriétés du CERL (contacts : M Ollandini à la DDTM et Mme Frederique LAPINA à l'ONF). Rappel réglementaire : attention aux évaluations des incidences Natura 2000 qui doivent être traitées : liste locale 2 : création de voie de défense contre l'incendie (http://www2-services-etat-corse-sud.intranets.developpement-durable.ader.gouv.fr/IMG/pdf/Arrete2A_ListeLocale2.pdf).
- Il y a eu également des vols de pierres et de terre végétale.
- Il y a également un sentier du PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) de Corse du Sud qui envoie les promeneurs au sein du terrain militaire. Le lieutenant-colonel Mercury s'étonne qu'un sentier traverse le terrain de façon officielle. M di Rosa indique que ces sentiers sont élaborés sur la base d'une demande communale et qu'en principe, la maîtrise foncière est acquise. Normalement, il y a accord du propriétaire. Une vérification sera menée sur ce qu'il en est exactement.

II. Diagnostic écologique et patrimonial
C. Patrimoine naturel

Plusieurs espèces protégées, telles que :

- Crotapud vert (*Bufo viridis*)
- Discoglossse sardde (*Discoglossus sardus*)
- Grenouille de Berger (*Pelophylax bergeri*)
- Rainette corse (*Hyla sarda*)
- Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*)
- Lézard tyrrhézien (*Podarcis tiliguerta*)
- Tortue d'Hermann (*Testudo hermanni*)
- Canard colvert (*Anas platyrhynchos*)
- Sanglier (*Sus scrofa*)

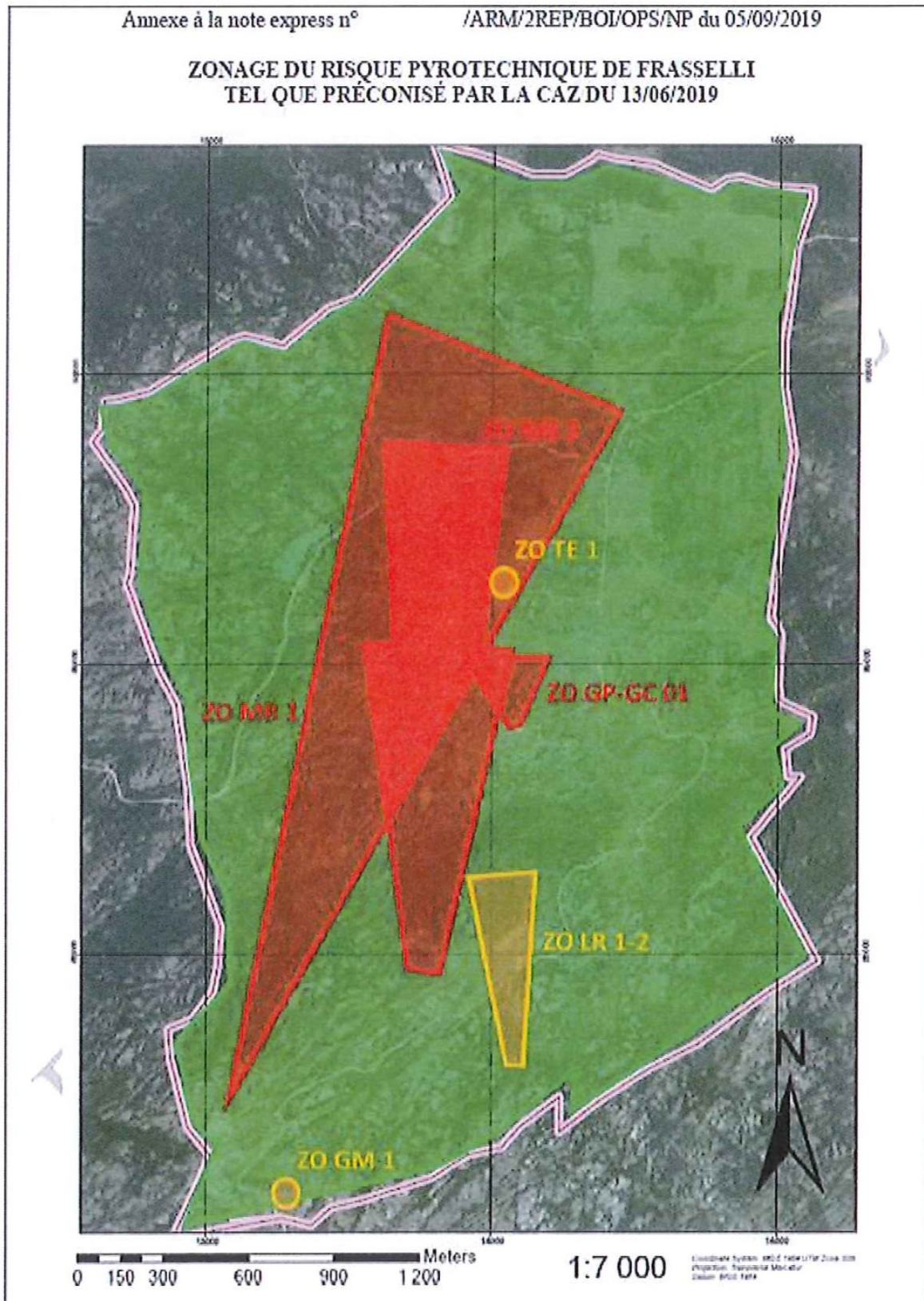
al
s et activités humaines

Pistes et circulation de véhicules :

- Pistes principales ———
- Pistes secondaires — (accès bergerie, accès pylônes EDF ou inutiles)
- Modification surface et réseau hydrologique des mares
- Circulation de quads et 4x4

Le lieutenant-colonel Mercury constate que si le Ministère des Armées maîtrise son activité, beaucoup d'autres choses se passent sur ce site et qu'il n'est pas envisageable de laisser les choses en l'état.

Enfin M MOUTET informe qu'il va y avoir une mise à jour des zonages pyrotechniques sur tous les sites d'entraînements, y compris Frasselli. Ces zonages découlent de régimes de tirs fixés dans les années 80. Bien que le 2e REP précise ne jamais avoir tiré d'obus, la réglementation contraint à placer les polygones de tirs supposés, en niveau de risque élevé. Jusqu'à ce que des études lèvent ou du moins diminuent les contraintes liées à ces zonages, toute activité ou accès est interdit. Certaines mares sont concernées, à savoir J, C, D et E. Ces zonages peuvent s'avérer contraignant pour la rénovation DFCI (étude pyrotechnique préalable).



Enfin, chaque fiche action a été balayée par le comité de pilotage. Il en ressort que certaines fiches ne sont plus d'actualité, d'autres font consensus, d'autres encore appellent une expertise complémentaire :

1. IA1 : cesser les tirs d'obus ou essayer de ne pas les mener dans ce secteur. Le 2^{ème} REP affirme qu'il n'y a jamais eu de tir d'obus et il n'y a plus d'utilisation d'explosifs ; cette fiche action n'est donc plus d'actualité.
2. IA2 : nettoyer le site.
3. IA3 : déconstruire le bâtiment sur la mare K.
4. IA4 : cicatrifier la piste qui mène au bâtiment.
5. IA5 : restaurer la mare disparue et suivre son évolution.
6. IA6 : la mare M est bien une mare temporaire à mieux caractériser (le bassin versant, bien que restreint, est à délimiter) ; cette fiche action n'est plus d'actualité.
7. IA7 : l'impact du pastoralisme nécessite une réflexion plus poussée. Brebis, animaux errants, etc., tout cela participe-t-il de la vie du milieu ou est-ce trop impactant ? Il est probable qu'il y ait à la fois un sous-pâturage global et un surpâturage localisé. Mais ce sont des études difficiles sans partenariat agricole.
8. IA9 : Impact des sangliers important.
9. IA10 : suivre la progression de l'inule qui n'est pas mangée par les brebis ; les vaches la consomment un peu plus mais elles sont absentes du site.
10. IB2 : espèces invasives.
11. IB3 : le barrage d'Ena Longa mérite d'être étudié car ce milieu s'est complètement naturalisé, on ne sait pas ce qu'il y a dedans.
12. IB4 : étendre le périmètre du site Natura 2000 reste une question pertinente au regard des nouvelles données écologiques.
13. IIA1 : maintenir le village, appréhender le périmètre autour du village comme zone d'approche, nécessaire aux manœuvres militaires (notamment à proximité des mares, traversées en période estivale).
14. IIA2 : cette fiche n'est plus d'actualité ; il n'y a jamais eu de tir d'obus et les tirs d'explosifs ont cessé.
15. IIA3 : limiter la circulation dans les zones d'entraînement. Bien comprendre que la piste et ses abords immédiats (5 m de part et d'autres) servent à l'entraînement proprement dit. Une simulation d'attaque-défense réaliste suppose une piste d'approche de la cible.

Une réflexion est à mener sur leur utilisation : si circuler sur les pistes, voire sur les mares, en période sèche est peu impactant (lorsqu'elles sont en eau, elles sont évitées), il y a une phase intermédiaire –mares ni en eau ni vraiment sèches- où les engins laissent de profondes ornières et impactent les mares.

Une réflexion technique est aussi à envisager : est-il possible de buser pour rétablir des dynamiques hydriques des zones humides traversées ? Des petits pontons sont-ils envisageables pour traverser certaines mares ?

16. IIB1 : installations de l'éleveur. Est-il possible d'améliorer les conditions de l'éleveur qui entretient par gyrobroyage 78 ha depuis 1986 ?
17. IIB2 : évacuation de déchets, vieux couloir de contention à évacuer.
18. IIC1 : conserver les pistes principales.
19. IIC2 : piste qui va jusqu'au barrage de Figari à cicatrifier ? Attention, il y a une conduite d'eau qui passe sous la piste et va jusqu'à Ena Longa.
20. IIC3 : signalétique commune armée-CERL-Natura 2000 ?
21. IIC4 : ouverture du camp au passage de personnes civiles : certaines activités sont possibles comme le VTT, la randonnée et sont éventuellement aménageables, sous AOT, avec les activités

militaires sous certaines conditions à définir très précisément : sur certains itinéraires, dans certaines périodes, etc.

22. IIIA1 : restaurer la maisonnette et son four (avec le risque d'une occupation sauvage) ou alors l'enlever ? Assurer le nettoyage complet du site.
23. IIIB1 : valoriser les murets à l'entrée des sites.

Au final, M Feral demande au comité de pilotage de se prononcer sur les 3 options qui se dégagent :

1. Démarrer une animation Natura 2000 sur la base du document actuel.
2. Actualiser et finaliser le document d'objectifs.
3. Un intermédiaire : commencer une animation limitée et lancer une actualisation du document d'objectifs en parallèle.

Au vu des échanges précédents, il apparaît que le DOCOB ne contient pas d'erreur fondamentale mais n'est plus à jour.

En outre, si l'on considère que la convention Ministère des Armées/CERL en cours d'actualisation demande une gestion globale de Frasselli et de ses abords, si l'on considère également les nouveautés autour d'Ena Longa, de la cartographie des habitats naturels, de l'amélioration des connaissances des mares temporaires et le plan de prévention des risques pyrotechniques qui sera rédigé en 2020, le COPIL se prononce pour **une finalisation du document d'objectifs par le CERL** avant de commencer toute animation.

Le conservatoire du littoral pourra bénéficier d'une subvention pour la finalisation du document d'objectifs, éligible au Fonds Européen Agricole et de Développement Rural (FEADER) via la mesure 7.1.2. du Programme de Développement Rural de la Corse (PDRC). La prestation est subventionnée à hauteur de 75 % selon le plan de financement type suivant : FEADER 50 %, Collectivité de Corse 25 %, Autofinancement 25 %. La Collectivité de Corse instruit les demandes de subvention concernant les crédits du FEADER.

Conclusions du comité de pilotage de Frasselli

Décisions de gouvernance :

	Présidence du COPIL	Maîtrise d'ouvrage du suivi Natura 2000
FR9400615 « Mares temporaires du terrain militaire de Frasselli ».	Le représentant du Ministère des Armées : Lieutenant-colonel René MERCURY Délégué militaire départemental adjoint de Corse-du-Sud	ETAT

A propos du document d'objectifs :

Actualisation et finalisation du DOCOB par le Conservatoire du Littoral qui fera une demande de financements auprès de la Collectivité de Corse.

FR9402009 « Mare de Musella »

Comité de pilotage du 26 nov 2019

Compte-rendu du comité de pilotage

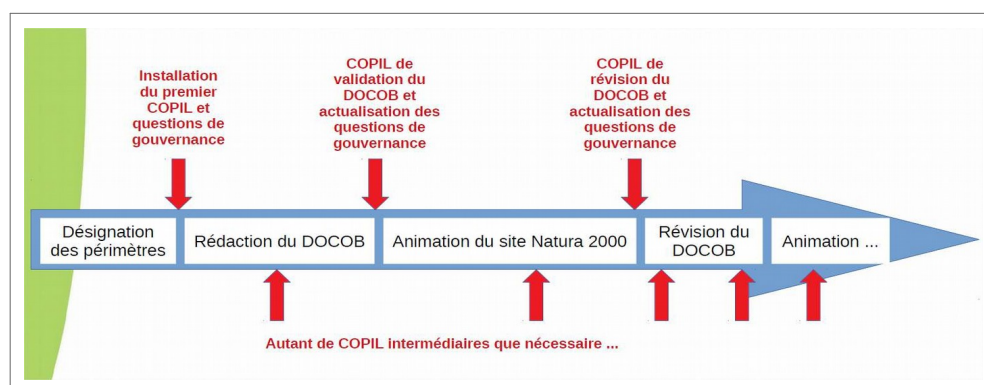
Les généralités relatives à Natura 2000

Le réseau d'espaces naturels Natura 2000 est une démarche d'inspiration européenne. Les directives « Oiseaux » et « Habitats » régissent les sites d'intérêt communautaire constituant le réseau Natura 2000. L'objectif de ce réseau consiste à trouver un compromis entre les usages et la richesse écologique des sites.

Il incombe aux porteurs de projets dont l'implantation se situe en site Natura 2000, et dont la nature est visée par la réglementation, de produire une Évaluation d'Incidences Natura 2000 (EIN) permettant de s'assurer que le projet n'a pas d'impact sur le milieu.

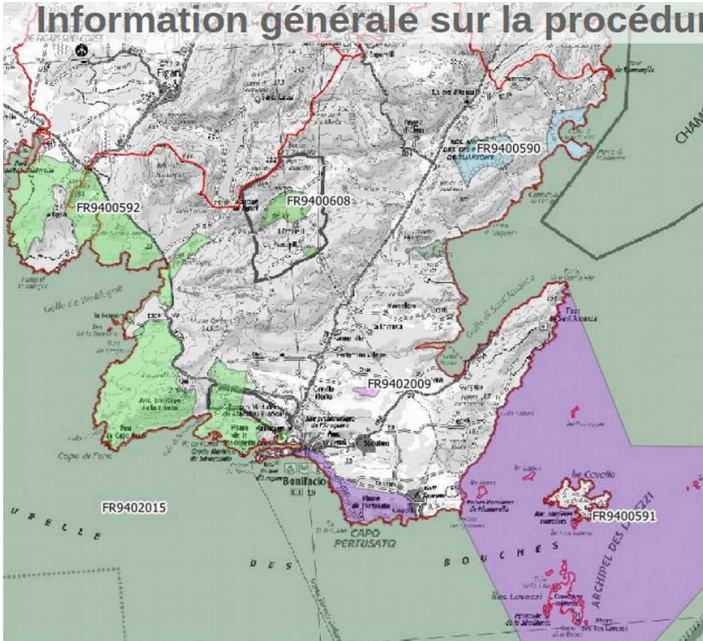
La présidence des COPIL et la maîtrise d'ouvrage du DOCOB (cf compte-rendu de la réunion préliminaire aux COPIL) valident les différentes étapes de la rédaction du DOCOB et de l'animation du site Natura 2000.

- l'opérateur est la structure désignée pour la rédaction du DOCOB,
- le DOCOB est construit en deux temps : dans un premier temps, production d'un diagnostic socio-écologique du site et, dans un second temps, élaboration d'un programme d'actions (partie opérationnelle du DOCOB),
- l'animateur est celui qui réalise l'animation Natura 2000 (c'est-à-dire la mise en œuvre des actions du DOCOB).



Se reporter à la présentation effectuée pour plus de détails

Outre ces généralités, il est rappelé que la commune de Bonifacio est fortement concernée par Natura 2000, la commune compte 7 sites Natura 2000 au titre des directives « Oiseaux » et « Habitats » :

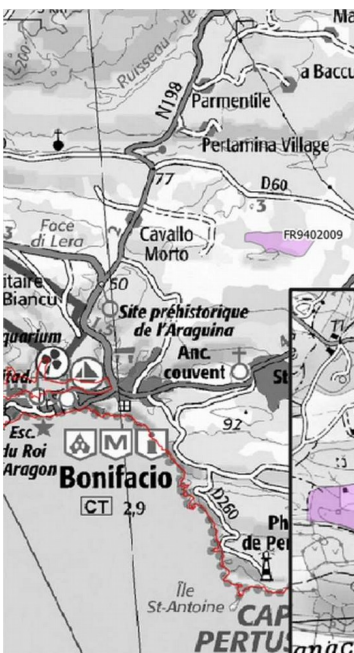


Information générale sur la procédure Natura 2000 terrestre

Natura 2000 à Bonifacio


- Au titre de la dir. Habitats
 - FR9400590 : Tre Padule Rondinara
 - FR9400591 : Pertusato, Lavezzi
 - FR9400592 : Ventilegne, la Trinité
 - ✿ FR9400608 : Mares temporaires du terrain militaire de Frasselli
 - ✿ FR9402009 : Mare de Musella
 - FR9402015 : Bouches de Bonifacio, Îles des Moines
- Au titre de la dir. Oiseaux
 - FR9410021 : Îles Lavezzi (se superpose au site FR9402015)

Avancement de Natura 2000 à Musella




Site FR9402009 Mare temporaire de Musella

Périmètre du site
17 hectares



Mare en eau, chênaie en arrière plan

© L. Sorba



Mare asséchée

De nombreuses espèces protégées, aussi bien végétales qu'animales s'y observent parmi lesquelles la star du site, l'*Eryngium pusillum*

Se reporter à la présentation pour plus de détails.

Assez peu de choses à signaler en termes d'activités :

- un peu de pastoralisme (voire peut être trop peu) car les milieux ont tendance à se refermer sous la pression des inules, scirpes et espèces arborées : chênes et ormes
- un peu de chasse
- une petite zone d'activité de la commune.

Une troisième tranche est prévue sur la zone d'activité, avec de l'assainissement collectif par microstation ; il y aura réutilisation des eaux traitées pour les voiries communales. Seules les eaux de ruissellement seront envoyées dans le site Natura 2000. L'évolution de la zone d'activité sera soumise à évaluation des incidences Natura 2000 tout comme la précédente tranche.



Présentation des fiches actions

Le document d'objectifs est jugé comme toujours d'actualité par le comité de pilotage ; c'est donc une phase d'animation qui est relancée sur la base du document existant.

L'animation proprement dite sera conduite en régie par la commune de Bonifacio avec l'assistance technique de Laurent SORBA de l'OEC et de Marie Laure POZZO di BORGIO, conservatrice de la réserve naturelle des Tre Padule de Suartone.

L'animation Natura 2000 est financée par les fonds FEADER. Une demande doit être adressée par la commune à la Collectivité de Corse pour en bénéficier ; le plan de financement type est le suivant : 50 % FEADER, 20 % autofinancement, 30 % Collectivité de Corse.

1. A11 inventaires faunistiques.

Certaines choses sont en cours. Laurent Sorba rappelle que des suivis des chiroptères sont mis en place par l'OEC via le Groupe Chiroptères Corse (GCC) dès 2020. Pour les insectes il existe également des suivis par l'OEC. Pour les crustacés : 2 espèces patrimoniales sont connues sur site ; il faut compléter ces données, des prélèvements de terre sont en cours d'analyse par le MNHN

2. A21 réaliser une étude sur le fonctionnement de la mare

Le dispositif de suivi actuellement mis en place est une action cofinancée OEC / Agence de l'eau /État (60K€). Deux hypothèses : soit une nappe perchée (proche de la surface) qui retient l'eau sans pour autant participer à l'alimentation directe de la mare, soit une nappe de surface qui alimente la mare. Dans les 2 cas c'est un fonctionnement original pour la Corse. Le rendu de l'étude est prévu pour début 2020.

3. B11 suivi scientifique annuel de l'habitat «Mare temporaire méditerranéenne» et de sa biocénose, comptage de l'eryngium, suivi du paspalum et des invasives/exotiques. Ce travail

est conduit au quotidien par Laurent Sorba. A noter une diminution de la population d'eryngium sous l'effet des scirpes et des ormes se referment et concurrencent l'espèce

4. B21 Un diagnostic écologique et des suggestions ont été programmés par l'OEC auprès du bureau d'étude VISU (qui aura pris l'attache de Guilhan PARADIS pour les aspects botaniques)
5. B22 : patrimoine bâti. Cette action est jugée non prioritaire cependant il existe un projet de la commune de faire passer des sentiers par Musella ; si ce projet devait aboutir rapidement il ne faudra pas s'interdire de repenser au petit patrimoine.
6. B31 Mettre en place un arrêté de protection de biotope (APPB). Action non prioritaire.
7. B32 Inscrire l'habitat d'intérêt communautaire « Chênaie de Corse » en boisement classé dans le PLU de Bonifacio.
8. Attention au projet de la Collectivité de Corse d'élargissement de la route départementale qui suppose la mise en place de compensations par rapport à la présence d'orchidées protégées. Une étude environnementale a été commandée par Anne Laure Varesi à la Collectivité de Corse ; se procurer l'étude.
9. B33 Encadrer les usages
10. B34 Acquérir la maîtrise foncière est aussi une mesure compensatoire pour le projet route
11. C1 information et sensibilisation du public. Des outils existent qui répondent à l'éducation nationale, c'est un programme important qui demande l'accord des propriétaires. 7 a 8 séances sur l'année peuvent faire découvrir la majorité des espèces aux élèves. De plus la fête des mares a lieu tous les ans au mois de juin ; on peut envisager de venir sur Musella et démarrer sur une intervention en classe et une intervention

Conclusions du comité de pilotage de Musella

- Décisions de gouvernance :

	Présidence du COPIL	Maîtrise d'ouvrage de ...
FR9402009 "Mare de Musella"	Emile VIDALI	Maîtrise d'ouvrage de l'animation Natura 2000 : BONIFACIO

- A propos de l'animation Natura 2000 du document d'objectifs :
 - L'animation sera conduite en régie par la commune de Bonifacio avec l'assistance technique de Laurent SORBA de l'OEC et de Marie Laure POZZO di BORGIO, conservatrice de la réserve naturelle des Tre Padule de Suartone.
 - La commune montera un dossier de financement de l'animation Natura 2000 auprès de la Collectivité de Corse dès la fin 2019.

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet de Sartène,


Arnaud GILLET